



LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°134 du 19 Mars 2010

**1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION
DES DIRECTEURS**

Le Comité Directeur s'est réuni le 17 Mars à Paris sous la présidence de Bernard MARETTE.

Parmi les nombreuses questions examinées, figuraient ;

- **un point sur le 44^{ème} Congrès** – Commune des Allues- Méribel, où toutes les conditions sont mises en place pour un bon travail sur le thème :RESPONSABILITES DU DIRIGEANT ET ENJEUX DE LA TERRITORIALISATION.

- **l'avancement du projet de décret modifiant le décret de 1993** sur le personnel en cours de rédaction par la D.G.A.L.N. et qui ne devrait pas paraître avant le mois de septembre. Des dispositions sont notamment prévues pour la mise en place des Instances Représentatives du Personnel (I.R.P.).

- **la déclaration annuelle à faire sur la rémunération brute** et les avantages annexes attribués au DG. Considérant que l'arrêté prévu à l'article R.421-20-V n'est pas paru, le Comité Directeur émet l'avis qu'il convient d'attendre la parution dudit texte.

- **les collègues en difficultés** où il fut signalé après la réunion du 11 Février le caractère poignant des témoignages apportés par différents collègues licenciés ou « mis au placard ». Un suivi personnalisé des collègues en premier lieu par le biais des Associations Régionales est recommandé.

- la mise en place d'une méthode pour avoir **un fichier et un annuaire des adhérents.**

- une étude des **statuts des associations régionales** pour aboutir à une meilleure unité globale.

2 – LES TEXTES PARUS

Loi n°2010-201 du 2 Mars 2010 renforçant la lutte contre les violences de groupe et la **protection des personnes chargées d'une mission de service public.**

Dispositif renforçant la lutte contre les bandes violentes.

Loi n°2010-209 du 2 Mars 2010 visant à créer une **allocation** journalière d'accompagnement d'une **personne en fin de vie.**

Création d'une allocation journalière, tant pour le secteur privé que public.

Loi n°2010-238 du 9 Mars 2010 visant à rendre obligatoire **l'installation de détecteurs de fumée** dans tous les lieux d'habitation.

Installation dans les 5 ans après publication par l'occupant des lieux, qu'il soit propriétaire ou locataire, d'au moins un détecteur. Notification devra être faite à l'assureur, l'entretien et la maintenance devront être assurés.

Selon l'AFNOR sur 98 détecteurs identifiés seuls 41 bénéficient de la marque NF.

Décret n°2010-273 du 15 Mars 2010 relatif à **l'utilisation du bois dans certaines constructions.**

Ce texte concerne certaines constructions de bâtiments neufs avec une montée en régime jusqu'en 2012, le volume minimal de bois à incorporer pourra aller jusqu'à 10 fois celui en vigueur actuellement.

Arrêté du 16 Février 2010 (JO du 2.3) fixant les modalités de déclaration de calcul et de paiement de la **cotisation due à la Caisse de garantie du logement locatif social.**

Pour la cotisation de base à régler avant le 16 Avril, les paramètres de 2009 sont inchangés.

Arrêté du 22 Décembre 2009 (JO du 13.3) fixant le **plan comptable M31** applicable aux O.P.H. à comptabilité publique (rectificatif)

Modification d'un compte.

Arrêté du 16 Février 2010 (JO du 6.3) relatif à l'application des articles R.112.2 à R.112.4 du C.C.H.

Protection contre les **risques xylophages** (termites et autres insectes).



FÉDÉRATION NATIONALE DES DIRECTEURS D'OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT (OPH)

Arrêté du 16 Février 2010 (JO du 6.3) relatif aux **mesures de sécurité applicables dans les immeubles de grande hauteur**.

S'applique à compter du 1.6.2010 tant pour les logements neufs que l'existant.

Arrêté du 15 Février 2010 (JO du 10.3) portant codification des règles de conformité des **matériels à gaz**, aux normes les concernant lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation.

Concerne notamment les flexibles d'appareils à gaz.

Instruction des impôts n°8 A-1-10 du 9 Février 2010. Taux de **TVA réduit applicable aux opérations d'accession à la propriété** dans certaines zones (conditions de ressources et plafonds de prix des logements).

Par une note récente la D.G.A.L.N. précise que **l'évolution du salaire des D.G. est de 1,20 % à partir du 1^{er} Janvier 2010** par rapport aux montants fixés dans le décret n°2009-1218 du 12 Octobre 2009.

3 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Un an après la mise en place du **diagnostic électrique obligatoire pour les ventes de logements** dont l'installation électrique a plus de 15 ans, des travaux de mise en sécurité sont effectués dans 96 % des logements concernées. 72 % présentaient des installations avec au moins 3 anomalies.

Les **personnes subissant des violences au sein du couple sont prioritaires** au titre de la loi sur le droit opposable au logement (D.A.L.O.). En effet les articles 80 et 81 de la loi du 25 Mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion renforcent le droit des personnes victimes de violences conjugales qui peuvent avoir accès à un logement par le canal du contingent préfectoral.

Le décret issu de la loi M.O.L.L.E et relatif à la réforme du formulaire **de demande de**

logement et à la mise en place des fichiers communs est toujours attendu.

4 - C'EST DANS L'AIR

Dans son rapport annuel au Président de la République **le Médiateur de la République** constate une progression de 16 % des dossiers reçus et des thématiques récurrentes parmi lesquelles les relations conflictuelles entre locataires et bailleurs. Il décrit une société usée psychologiquement, avec des administrations défaillantes et une laïcité en danger.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (O.N.P.E.S.) constate que si la pauvreté est restée stable ces dix dernières années, son intensité a, elle, progressé. Les conditions des plus vulnérables se sont davantage dégradées. Une situation qui pourrait s'aggraver sous l'effet de la crise économique.

5 - LU POUR VOUS

La **crise du logement** entretient le sentiment de **déclassement social** selon une étude du CREDOC (Santé Social du 1.3).

31 associations du collectif pour le logement des personnes sans abri et mal logées ont porté un « cri d'alarme » au Président de la République sous forme de propositions pour endiguer la crise à quelques jours de la fin de la trêve des expulsions locatives (Santé Social du 8.3).

Le comité de suivi du DALO demande notamment en Ile de France de **ne pas expulser les personnes qui ont été reconnues prioritaires** pour l'attribution d'un logement par les commissions départementales de médiation (Le Moniteur 15.3).

6 - BREVES

L'indice des prix à la consommation enregistre une hausse de 0,4 % en Janvier soit une progression annuelle de **+ 1,2 %**.

Le taux du livret A pourrait évoluer de 1,25 % à 1,50 %.